



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE ZONE DE WALLONIE PICARDE  
20 DÉCEMBRE 2018 À 7H – HÔTEL DE VILLE DE TOURNAI**

**PRESENTS :**

Monsieur le Président du Collège et du Conseil, Paul-Olivier DELANNOIS ;  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, Brigitte AUBERT, Bernard BAUWENS, Jean-Pierre BOURDEAUD'HUY, Aurélien BRABANT, Michel CASTERMAN, Idès CAUCHIE, Pascal DE HANDSCHUTTER, Carine DE SAINT MARTIN, Alice LEEUWERCK, Bruno LEFEBVRE, Philippe METTENS, Vincent PALERMO, Lucien RAWART, Daniel SENESEEL, Roger VANDERSTRAETEN, Luc VANSAINGELE, Pierre WACQUIER, Yves WILLAERT ;

Major Olivier LOWAGIE, Commandant de Zone;  
Madame Céline VANDENBULCKE, Secrétaire.

**Séance publique**

**Point 1. Comptes-rendus des dernières séances – Approbation.**

Ce point propose au Conseil de Zone d'approuver les comptes-rendus des deux dernières séances.

Madame la Bourgmestre de Comines-Warneton indique qu'elle s'abstient pour l'approbation du compte-rendu de la séance du Conseil de Zone du 28 novembre 2018 car elle n'était pas présente. Elle pose également deux questions :

1° Concernant le calendrier : le budget a été voté avant l'installation des nouveaux conseils communaux, n'aurait-il pas été plus judicieux d'attendre leur installation ou ce choix relève-t-il d'une raison particulière ? Le Comptable Spécial explique qu'il y a eu une pression des communes pour avoir les données du budget de la zone suffisamment tôt pour pouvoir confectionner leur propre budget. À la demande du conseil, le budget a dès lors été voté avant l'installation du nouveau conseil de zone. Par ailleurs, le plan pluriannuel de gestion sera présenté et voté par les nouveaux membres du conseil. De plus, si le budget avait été voté après le 15 décembre, Monsieur le Gouverneur de la Province se serait basé sur le budget 2018 pour la dotation communale, ce qui aurait eu pour conséquence d'avoir dû à nouveau puiser dans le fond de réserve qui aurait été insuffisant.

2° Concernant la dotation : lorsque la clé de répartition est laissée au Gouverneur, celui-ci sollicite-t-il un avis de la Zone de Secours pour le critère risque ? Le Commandant explique que le Gouverneur est souverain dans le cadre de l'élaboration de la clé. Il a attiré son attention sur le critère risque, qui reprend principalement les risques obtenus auprès du Fédéral, ce qui ne représente pas forcément la réalité, mais la Zone de Secours n'est pas consultée car la décision revient au Gouverneur.

Monsieur le Bourgmestre de Lessines indique qu'il s'abstient pour l'approbation du compte-rendu de la séance du Conseil de Zone du 5 décembre 2018 car il n'était pas présent.

Monsieur le Bourgmestre de Celles demande si la Zone de Secours a eu des informations concernant la rétrocession provinciale. Le Comptable Spécial explique qu'elle n'est plus gérée par la Zone de Secours depuis 2015. Pour celle de 2019, des informations indiquent une réduction de 10% due à la diminution de la part pour les provinces de la part de la région wallonne. Le budget provincial devrait être voté pour la fin du mois.

À 12 voix pour et une abstention, le Conseil de Zone décide d'approuver le compte-rendu de la séance du 28 novembre 2018.

À 12 voix pour et une abstention, le Conseil de Zone décide d'approuver le compte-rendu de la séance du 5 décembre 2018.

**Point 2. Règlement d'ordre intérieur du conseil de zone.**

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'arrêter son règlement d'ordre intérieur.

**Point 3. Délégation des compétences du conseil au collège de zone.**

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'arrêter la délégation de ses compétences pour des décisions relevant des statuts administratifs des membres du personnel dans les matières qui ne lui sont pas spécifiquement attribuées.

**Point 4. Délégation au Collège et au commandant de Zone de Secours pour le choix des modes de passation des marchés de travaux, de fournitures et de services et fixation des conditions pour les marchés relatifs à la gestion journalière de la Zone de Secours dans les limites prévues au budget ordinaire et extraordinaire.**

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide de déléguer ses pouvoirs au Collège et au commandant de Zone pour le choix des modes de passation des marchés de travaux, de fournitures et de services et pour la fixation des conditions pour les marchés relatifs à la gestion journalière de la Zone de Secours dans les limites prévues au budget ordinaire et extraordinaire.

**Point 5. Processus d'achat.**

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide de valider le processus d'achat sur base des dernières modifications de la législation en matière de marché public et de délégations.

Le Président précise qu'il s'agit d'une réunion du Conseil de Zone très technique, nécessaire suite à l'installation du nouveau Conseil. Une réunion plus explicative sur le fonctionnement de la Zone de Secours aura lieu en janvier pour l'ensemble des bourgmestres.

**Point 6. Redevances sur les prestations opérationnelles de la Zone de Secours pour les exercices 2019 à 2025**

Ce point propose au Conseil de Zone d'adopter le règlement de redevances sur les prestations opérationnelles de la Zone de Secours pour les exercices 2019 à 2025.

Monsieur le Bourgmestre de Brunehaut demande que les cas des gratuités pour les communes soient reprécisés. Le Commandant détaille les différentes catégories :

- Pour la prévention incendie, il y a gratuité pour les bâtiments des communes, CPAS, Zones de Polices, ... qui ne génèrent pas de loyer ou de recette. Ce n'est par exemple pas le cas pour une maison de repos. La gratuité ne peut être octroyée afin de ne pas créer de disproportion de concurrence par rapport au privé.
- Pour les interventions, il y a gratuité pour tout ce qui a lieu dans les bâtiments de la commune ou si la commune sollicite une intervention et que le fautif n'est pas connu.
- Pour les visites de contrôle d'évènements, la Zone de Secours avait en son temps contacté les communes afin de lister les évènements annuels communaux ou paracommunaux pour lesquels la gratuité est accordée. Si nécessaire, les communes peuvent actualiser cette liste.

Madame la Bourgmestre de Comines-Warneton demande s'il y a des différences dans le nouveau règlement de tarification par rapport aux années précédentes. Le Commandant indique que le tarif horaire des prestations du personnel a été revu car il suit l'indexation. Le Comptable spécial explique également que les éléments qui ont été mis en évidence dans le document transmis sont ceux sur lesquels le Conseil de Zone peut se positionner. Toutefois, il s'agit d'une logique de redevance et il convient d'être cohérent sur ce que cela coûte et ce qui est facturé.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'adopter le règlement de redevances sur les prestations opérationnelles de la Zone de Secours pour les exercices 2019 à 2025.

**Point 7. Ratifications des décisions du collège**

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide de prendre acte des décisions prises par les membres du Collège de Zone et d'admettre les dépenses le cas échéant.

**Point 8. Procédure de recrutement d'opérateurs dispatching.**

Le Commandant explique qu'il ne s'agit pas d'engagements supplémentaires par rapport à ceux qui ont été faits l'an dernier. Cette procédure a pour but de créer une nouvelle réserve pour pallier les éventuels départs au cas où certains opérateurs dispatching n'allaient pas plus loin que leur CDD ou en cas de départ à venir.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver le lancement d'un appel à candidats pour la création d'une réserve de recrutement d'opérateurs dispatching.

**Point 9. Procédure de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires.**

Monsieur le Bourgmestre de Brunehaut demande si les épreuves pour le Certificat d'Aptitude Fédéral (CAF) sont également prévues. Le Commandant explique qu'une nouvelle session est organisée à partir de janvier 2019, et que le délai pour postuler pour la procédure de recrutement de sapeurs-pompiers permettra à ceux qui passent les épreuves de cette session d'obtenir le CAF avant la date de fin des candidatures.

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide de lancer un appel à candidats pour le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires.

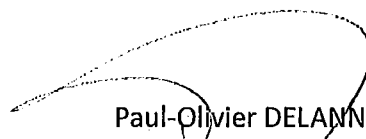
Pour le Conseil de Zone,



Céline VANDENBULCKE  
Secrétaire de Zone



Olivier LOUVAGNIE  
Commandant de Zone



Paul-Olivier DELANNOIS  
Président de Zone



